

Alliances et contrôle

Dès le XVII^e siècle, les Français en Nouvelle-France ont développé des relations largement basées sur l'alliance et le respect avec les peuples autochtones. Les Français commerçaient avec eux, notamment dans le commerce des fourrures, et respectaient les structures politiques et sociales autochtones. Ils concluaient des pactes militaires et diplomatiques durables, échangeaient des savoirs et souvent adoptaient des intermédiaires autochtones dans l'administration locale. Cette approche contrastait fortement avec celle des Anglais et des Hollandais, dont la colonisation reposait sur l'appropriation des terres, la domination directe et la violence envers les populations locales. Les conflits armés, les déplacements forcés et les pressions économiques furent beaucoup plus fréquents dans les colonies anglaises et hollandaises.



Après la Conquête britannique de 1760, les francophones du Québec se retrouvèrent eux aussi sous le joug d'une administration souvent hostile à leur langue, leur religion et à leur culture. L'idéologie orangiste, largement présente chez les élites anglo-protestantes — estimée à un tiers de la population anglophone du Québec dans les années 1920 (Bégin, *Loyalisme et fanatisme*) — nourrissait un profond mépris pour les francophones, les Catholiques, les métis, les noirs, les juifs, et ainsi de suite pour tout ce qui n'est pas WASP... Les politiques linguistiques et économiques mises en place par ces élites renforçaient la marginalisation du Québec francophone, tandis que les autochtones subissaient un contrôle encore plus strict, avec des lois et des restrictions sur leur territoire, leur gouvernance et leurs ressources.

Cette histoire permet de comprendre certaines analogies modernes avec les rapports entre Ottawa et Québec. Les politiques fédérales canadiennes, en centralisant le pouvoir à Ottawa et en imposant des cadres financiers et législatifs, reproduisent en partie une dynamique de contrôle similaire à celle des réserves autochtones. Comme les réserves, où le gouvernement fédéral décide du budget et des règles de fonctionnement, le Québec se voit limité dans sa capacité à décider pleinement de ses politiques culturelles, éducatives et économiques. Les transferts financiers conditionnels et les normes fédérales restreignent l'autonomie provinciale, illustrant une relation marquée par la tutelle plutôt que par la coopération.

Ainsi, l'histoire montre un paradoxe : les Français ont été historiquement des alliés des autochtones, contrairement aux Anglais et aux Hollandais, et ont souvent collaboré avec les francophones. Pourtant, dans le cadre du fédéralisme canadien, le Québec francophone se retrouve régulièrement confronté à un pouvoir central qui limite sa souveraineté réelle, dans un rapport qui rappelle, par certains aspects, la dynamique imposée aux réserves autochtones. Cette perspective historique éclaire les tensions persistantes entre autonomie québécoise et centralisation fédérale.

Louis-Martin Carrière